

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 578.1-2025

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, a adopté le règlement numéro 578.1-2025 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 578.1-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 578-2023 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 10^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière adjointe,

Nicole Richard